

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-03/DNF

Relative aux mesures transitoires à propos de l'unité d'enseignement ANG300

En 2020-2021, l'unité d'enseignement (UE) ANG300 a été dédoublée afin de permettre aux auditeurs de pouvoir valider une UE d'anglais en licence et une autre en master. Ainsi, l'UE ANG300 a été remplacée par l'UE ANG320 dans les parcours de licence et par l'UE ANG330 dans les parcours de master.

Par conséquent, les auditeurs ayant validé l'UE ANG300 avant l'année universitaire 2020-2019 obtiennent de droit une équivalence pour l'UE ANG320 lorsqu'ils sont inscrits dans un parcours de licence **ou bien** pour l'UE ANG330 s'ils sont inscrits dans un parcours de master (mais pas les deux à la fois).

Fait à Paris, le 5 février 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL